



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
VENDREDI 5 JUIN 2026 à 18 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D2 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation** : ..... 29 mai 2026

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne-Marie BREDECHE, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 4

Anne DELAUNAY à Pascale GARDETTE ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Sabrina THIBAUD à Marylène JAUNEAU ; Christine LANGELLIER à Jocelyne PELETTE

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Cathy RULLAUD-MICHEL

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## D2 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Madame la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération D2 du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 23 avril 2026.

**Décision N° 16 du 24 avril 2026** : Acceptation du don ci-dessous pour intégration au fonds d'instruments et de matériel de l'école de musique :

- un appareil photo EOS 100D avec sa sacoche émanant de Madame Delphine ETCHENIQUE.

**Décision N° 17 du 24 avril 2026** : Considérant le sinistre survenu le 16 avril 2026 par lequel un agent municipal, dans l'exercice de ses fonctions au faubourg Taillebourg, a projeté des cailloux sur le véhicule immatriculé CJ-816-KX, brisant le parebrise arrière ;

Considérant que la responsabilité de la collectivité est engagée et que les frais de réparation de l'impact s'élèvent à 660,18 € TTC ;

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile de la collectivité en cours, comportant une franchise de 1 000 € ;

Il est décidé d'indemniser ce sinistre et de régler directement la facture de remplacement du parebrise arrière auprès de la SARL Saintes Vitrages – 4 rue de la Mission – 17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX (facture n° 1707101127 – 660,18 € TTC), pour règlement définitif de ce sinistre.

**Décision N° 18 du 6 mai 2026** : Conclusion avec le professionnel de santé M. Olivier BONHOMME, qualifié en médecine générale, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des médecins de Charente-Maritime sous le numéro RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) 1000 25 78 671, d'un bail pour la location du bureau n° 6 d'environ 28 m<sup>2</sup> au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 18 mai 2026, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 17 mai 2032.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 825 €.

**Décision N° 19 du 13 mai 2026** : Vente en l'état à EURL DES ILES – 20 rue de Bel Air – ZA du Fief Girard – 17290 LE THOU, du véhicule CITROËN BERLINGO de 2004 immatriculé 9720 XS 17 au prix de 387,76 € (200 000 kms au compteur), dans le cadre de son remplacement par l'acquisition d'un véhicule CITROËN BERLINGO VAN d'occasion de 2021.

**Décision N° 20 du 26 mai 2026** : Vente en l'état à EUROPE SERVICES – Parc d'activité de Tronquières – avenue du Garric – 15000 AURILLAC, de la balayeuse Azura de marque MATHIEU, mise en circulation le 10 mai 2010, au prix de 3 000 €, dans le cadre de son remplacement par l'acquisition d'une balayeuse neuve Swingo CS 256 de marque SCHMIDT.

**Marché de travaux**

**Objet du marché :** Restauration couverture maison des associations  
**Date du marché :** 05/05/2026  
**Montant du marché :** 69 248,00 € HT  
**Attributaire :** BEAUVREY CHARPENTE - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

**Marché de fournitures**

**Objet du marché :** Achat de véhicules  
**Date du marché :** 20/04/2026

**Lot 1 :** Fourgon neuf de 5m3  
**Montant du lot :** 25 938,67 € HT  
**Attributaire :** CLARA AUTOMOBILES – 17300 ROCHEFORT

**Lot 2 :** Balayeuse compacte aspiratrice neuve avec reprise de l'ancien véhicule  
**Montant du lot :** 119 500,00 € HT  
**Attributaire :** SA EUROPE SERVICE - 15000 AURILLAC

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire depuis le dernier Conseil municipal du 23 avril 2026.

Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Cathy RULLAUD-MICHEL

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.